
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Discussion du GAC à propos du cadre sur l'intérêt public mondial
Lundi 7 mars 2022 – 12h30 à 13h15 AST

GULTEN TEPE :

La séance va commencer, merci de lancer l'enregistrement.

Bienvenue à la séance du GAC sur le cadre d'intérêt public mondial et la préparation de la réunion avec le Conseil d'Administration à l'ICANN73 ce lundi 7 mars à 16 h 30 UTC.

Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible dans une annexe du communiqué du GAC et dans les procès verbaux des séances.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Comment » pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la barre d'outils de Zoom.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Cela dit, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Soyez tous les bienvenus à cette séance de 90 minutes. Nous allons la diviser en deux séances de 45 minutes : la première a trait à la discussion sur le cadre de l'intérêt public mondial et enfin, les 45 dernières minutes seront dédiées à la préparation de notre réunion avec le Conseil d'Administration. Comme vous le voyez, nous allons commencer avec le cadre d'intérêt public mondial.

L'organisation ICANN a élaboré un cadre dans le but de faciliter et de mieux comprendre tout ce ayant trait à l'intérêt public mondial, à

savoir les intérêts de l'ICANN, etc. Dans cette séance, nous allons explorer ce cadre, de quelle manière on voudrait le faire pour être préparés pour le prochain panel intercommunautaire qui va aborder la question du cadre de l'intérêt public mondial qui est programmé à la fin de notre séance. Dans ce cas, il y a Jorge, le représentant de la Suisse, le représentant du Royaume-Uni et la représentante de l'Union européenne qui sont chargés d'aborder cette question au GAC. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à notre oratrice invitée Avri Doria, membre du Conseil d'Administration de l'ICANN. Merci beaucoup Avri d'être ici pour la deuxième fois pour nous parler du point de vue du Conseil d'Administration.

VELIMIRA GRAU :

Merci Manal.

Bonjour, bon après-midi, bonne soirée. Comme Manal l'a bien dit, elle a expliqué quel était l'objectif de la séance. Alors je veux aller directement au sujet central. Je crois qu'il serait utile de passer à la diapositive suivante s'il vous plaît. Merci.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais l'intérêt public mondial figure dans différents documents de l'ICANN : les statuts constitutifs, l'acte constitutif, l'affirmation d'engagement. Ici, vous avez des extraits pour nous rappeler que l'intérêt public mondial est ce que la communauté définit périodiquement et à travers un processus ascendant des parties prenantes. C'est quelque chose dont il faut tenir compte lorsque nous continuerons avec les délibérations.

Comme l'intérêt public mondial est très important, la communauté a élaboré un cadre et ce cadre est conçu pour se concentrer dans des affaires spécifiques, des contextes spécifiques qui ont besoin d'une décision du Conseil d'Administration de l'ICANN. À l'heure actuelle, il a été utilisé comme un pilote et l'évaluation de la conception opérationnelle fait justement référence à l'intérêt public mondial et à ce cadre. Nous pouvons voir aussi qu'il s'agit d'une information très importante à tenir compte et à transmettre, bien entendu.

Malgré l'élaboration du cadre, il semblerait qu'il reste toujours un enjeu sur la manière de le faire devenir opérationnel. Aujourd'hui, on abordera aussi si cela sera utile pour le GAC de l'utiliser dans des circonstances spécifiques.

Avant de vous donner davantage de détails, je voudrais signaler une information que nous avons reçue au cours des dernières semaines et qui est très importante pour établir le contexte. Cela a trait à l'exercice fiscal 2023 où l'on voit que la communauté doit décider si ce cadre proposé doit être utilisé pour démontrer comment les recommandations, les avis et les commentaires publics spécifiques font partie de l'intérêt public mondial. L'idée est de finir ce pilote à la fin de l'exercice fiscal 2023 et il est très important d'avoir ces informations qu'il faut garder à l'esprit.

Je vais maintenant passer la parole à notre invitée Avri Doria pour qu'elle nous dise un peu de quoi s'agit le cadre. Merci beaucoup Avri de nous accompagner. Merci encore d'avoir accepté une fois de plus

de nous donner une idée générale sur le cadre et sur les fondements.
Je vous passe la parole.

AVRI DORIA :

Je ne sais pas si vous avez les images que je voulais projeter ? Si c'est le cas, je vous demande de les afficher sur l'écran.

Je suis très reconnaissante de votre invitation. Je vais vous en parler brièvement. Je sais que le temps est assez limité. Je ne vais pas tout analyser, mais ce que je veux dire, c'est que le Conseil d'Administration détermine toujours le GPI, le cadre de l'intérêt public mondial, dans chacune des réunions. On analyse toujours ceci. Ceci répond à l'intérêt public mondial, alors les membres regardent les recommandations, regardent les avis et les commentaires et alors, on prend des décisions sur la question. Ce que nous n'avons pas, c'est une définition spécifique. On pourrait dire : « Ceci respecte l'intérêt public mondial parce que cela coïncide avec telle ou telle définition. » Mais on parle de l'intérêt public mondial, on sait que pour chaque décision, le cadre de référence peut changer. Il faut savoir comment comprendre de manière systématique et comment nous incluons ceci dans le modèle multipartite ascendant.

Une des choses qu'on n'a pas voulu faire, c'est de créer un autre ensemble de processus. Il y a une hypothèse et lorsque nous nous préparons pour cela, une des questions est la suivante : quelles sont les hypothèses derrière ceci ? Il y a des hypothèses pour le processus du PDP, qu'il s'agisse de la GNSO ou de la ccNSO. On sait si ce processus doit inclure des considérations d'intérêt public. Le Conseil

devra analyser tout cela, faire des commentaires, envoyer des lettres ou tout ce qui aura trait à la question pour prendre une décision en disant : « On respecte l'intérêt public mondial dans ces recommandations. » Il y aura bien entendu des décisions qui auront trait à des questions techniques, mais c'est une partie importante de chaque décision finale.

Si nous pouvons avoir une définition explicite avant d'être membre du Conseil d'Administration, on a discuté pendant longtemps que l'organisation disait : « Nous pouvons établir une définition utile pour l'ICANN. » Dans tous les cas, il y a eu des très bonnes définitions au cours de ces années, mais aucune n'est arrivée à ce point et aucune n'est arrivée au point de devenir une définition consensuelle.

On a l'hypothèse de quel est le consensus qu'il y a à cet égard à l'ICANN ou dans l'acte constitutif. Y a-t-il un consensus dans les statuts constitutifs ? Les processus des statuts exigent les opinions de toute la communauté pour prendre une décision. Il faut se réunir. Et bien entendu, les statuts ont fonctionné pendant la période de transition. Ils ont été modifiés. On a parlé aussi de la communauté habilitée qui l'a confirmé. Alors il existe un niveau de consensus.

Lorsque nous analysons l'acte constitutif ou les statuts, il y a un grand nombre de déclarations qui correspondent à différentes valeurs qu'il faut respecter lorsque l'on fait la détermination de l'intérêt public mondial. Il y a une énorme liste de tout ceci, il y a cinq catégories différentes et chacune de ces cinq catégories de l'ICANN, il y en a qui appartiennent à notre avis de l'intérêt public mondial et chacune

d'elle est liée à des déclarations dans l'acte constitutif, dans la mission, dans l'engagement, dans les valeurs, etc., c'est-à-dire qu'il y a un mapping de toutes ces questions.

Je ne voudrais pas trop parler, l'idée est que vous parliez. Mais je reste là pour répondre aux questions que vous voudriez me poser. Moi je pourrais continuer à parler pendant longtemps. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de modification dans les processus. Chaque SO ou AC a son propre processus. Le Conseil a adopté ceci comme un pilote pour voir s'il fonctionne pour nous pour pouvoir parler du GPI et le déterminer plus méthodiquement. Mais aussi, nous demandons à la communauté, à vous tous, d'analyser ceci et que vous voyiez si ces définitions, si ces catégories définissent vraiment cet intérêt public mondial lorsque vous faites des commentaires, lorsque vous donnez vos avis, savoir si ceci vous est utile.

Vous voyez dans l'ODA du SSAC que l'ODP a eu des recommandations et des commentaires et il y a eu une instruction disant que nous analysons tous ces débats avec l'intérêt public mondial dans cette catégorie. Tout ceci a été débattu et nous croyons que les commentaires reçus montrent qu'il y a l'intérêt public mondial.

Le Conseil doit faire son travail. Nous devons analyser si l'ODP a couvert toutes les catégories nécessaires, s'il faut travailler encore davantage, si nous avons reçu les commentaires après l'ODA, parce que nous pouvons rediriger nos actions en disant que nous devons faire attention à ceci ou à cela. Il faut voir le cadre, vous devez évaluer s'il est utile pour vous. Faites des commentaires sur la manière dont

vous pourrez l'utiliser parce que bien évidemment, tout peut être amélioré. Mais pour analyser tout cela, tenez compte qu'il s'agit d'un pilote qui en est aux premières étapes. Mais l'idée est de recevoir vos commentaires et de voir comment cela peut être amélioré. Et les commentaires liés à chacune des catégories permet de dire : « Oui, alors ils sont concentrés dans cette catégorie du GPI et ils ont dit telle ou telle chose. » Nous ne pouvons pas dire : « Nous croyions qu'il parlait de cette catégorie. »

Je vais m'arrêter là. Comme je l'avais dit, je pourrai aborder n'importe quel sujet ou répondre à vos questions. Merci beaucoup de m'avoir écoutée et j'espère avoir parlé à vitesse normale pour les interprètes.

VELIMIRA GRAU :

Oui, bien sûr, ceci est vraiment précieux parce qu'il y a de nombreuses questions à expliquer. L'hypothèse qui soutient le cadre de l'intérêt public mondial est très importante. Il faut que nous en tenions compte dans nos délibérations.

Avant de demander à Gulden de passer à la prochaine image, je voulais aussi aborder quelques points importants pour notre discussion. Aujourd'hui, nous allons considérer analyser ce qu'est le cadre de l'intérêt public mondial pendant cette séance plénière du GAC et il faut avoir présent à l'esprit ce qu'Avri a dit sur la difficulté concernant une définition générale de ce qu'est l'intérêt public mondial. Je crois que nous devons mettre cela dans son contexte correct. Ce n'est pas de définir aujourd'hui ce qu'est l'intérêt public mondial, mais de réfléchir sur ce cadre.

Un autre point important, c'est le SSAD, bien sûr. Le thème pour ce programme pilote est important et il faut l'analyser sous le jour du cadre de l'intérêt public mondial mais sans trop aller à fond avec les recommandations du SSAD en ce moment.

Maintenant oui, pourrions-nous voir la prochaine diapositive s'il vous plaît qui se rapporte justement à la séance plénière de l'ICANN et à la manière dont nous pouvons réfléchir sur ceci ?

Je crois que pour pouvoir collaborer de manière adéquate à la discussion de la réunion plénière de l'ICANN dans le cadre de l'intérêt public mondial, il faudrait que nous ayons une idée claire de ce qu'est l'objectif de la séance et nous devrions pouvoir voir aussi l'objectif de la séance.

Lorsque nous parlons de la plénière de l'ICANN que nous aurons après cette séance, il y a trois objectifs principaux. Le premier concerne la compréhension de la manière d'utiliser le cadre de l'intérêt public mondial, comment la communauté de l'ICANN peut s'en servir pour les objectifs de l'ICANN. Le deuxième objectif concerne la discussion de ce cadre pilote utile et il faut ensuite considérer si le cadre doit ou pourrait être adapté et comment le faire.

Grâce à l'intervention d'Avri, je pourrais dire que ces trois objectifs sont clés, mais nous pourrions dire aussi que sur le plan opérationnel pour l'année fiscale 2023 où cela devrait se terminer, nous devrions nous centrer sur ces trois points et surtout, nous devrions voir quels sont les points pour et les points contre du cadre de l'intérêt public mondial, comment il peut être amélioré ou comment il peut être

clarifié et pour savoir si ce cadre pourrait être appliqué à notre travail au sein du GAC pour pouvoir faciliter le débat. Je vous demande de réfléchir à ces questions et de voir si vous avez des réflexions là-dessus. Merci.

Comme nous pouvons le voir ici sur cette diapositive, il y a une série de questions à propos desquelles il faudrait réfléchir pour avoir davantage d'informations sur la manière de parfaire et pour voir comment ce cadre sur l'intérêt public mondial pourrait être amélioré et jusqu'à quel point il répond aux besoins de la communauté. Nous voyons principalement une série de questions, celles que je vous ai mentionnées tout à l'heure. Et je vois qu'il y a eu une série de questions analysées pendant que nous nous préparions pendant la séance plénière qui aura lieu plus tard. Je crois que ces questions sont des points de départ pour nos réflexions, par exemple si le cadre doit être obligatoire, s'il peut être utilisé d'une manière plus large et quel est le bénéfice d'utiliser ce cadre au sein du GAC et dans ce cas-là, dans quelles conditions nous pourrions l'utiliser. Il vaut aussi la peine de se demander comment ce cadre peut nous aider à répondre aux critères des actes constitutifs. Pour ceux qui ont lu l'ODA du SSAC et cette expérience pilote, je crois que c'est le moment de partager nos remarques à propos du contenu de l'annexe 2 de ce cas de pilote.

Si l'on tient compte du fait que nous n'avons pas trop de temps pour cette délibération, je voudrais entamer le débat et céder la parole à d'autres collègues du GAC. Ensuite, mes collègues de la Commission européenne partageront notre point de vue sur le cadre et notre approche pour répondre à ces questions.

Merci beaucoup madame la présidente de m'avoir cédé la parole. J'espère que mes collègues ayant pu réfléchir sur le cadre de l'intérêt public mondial pourront partager leurs remarques.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Avri et Velimira.

Maintenant, nous allons commencer le débat pour que les collègues puissent partager leur point de vue ou communiquer leur réaction à la présentation qui a été faite ainsi que leur point de vue sur les questions qui apparaissent sur l'écran. Comme Velimira l'a dit, ces questions sont la base du débat qui aura lieu lors de la séance plénière d'aujourd'hui, donc je pense que c'est bon d'avoir un débat en interne au GAC avant de rejoindre le débat de la communauté.

SUISSE : Merci beaucoup Manal.

Je crois que ce serait une bonne idée aussi de briser la glace et de commencer ce débat. J'ai travaillé avec le groupe qui préparait la séance plénière et je crois que bien sûr, l'intérêt public mondial est quelque chose de très important pour le GAC. Si nous regardons nos principes opérationnels, nous allons voir que nous avons la mission de collaborer à des questions de politique publique dans le cadre de l'élaboration de politiques multipartites, surtout quand il y aura une intersection de ces politiques avec le droit local et le droit international. Il faut donc impérativement avoir ce débat. Je veux donc remercier Avri d'avoir présenté la question et je veux remercier

Velimira d'avoir coordonné cette séance et de nous représenter lors de la séance plénière avec la communauté.

J'ai deux questions principalement. Je crois qu'il s'agit de questions pouvant donner lieu à un débat pendant la séance plénière. La première question est la suivante. Si le Conseil d'Administration parvenait à cette conclusion que le résultat du groupe de travail intercommunautaire ou le résultat de n'importe quelle question sur laquelle le Conseil d'Administration prend une décision, si ce résultat ne répond pas à l'intérêt public mondial, que ferait le Conseil d'Administration dans ce cas-là ? Est-ce qu'il aurait recours à la communauté ? Est-ce qu'il demanderait à la communauté ce qu'elle veut dire pour ce cas particulier ? Par exemple si c'est un politique de la GNSO, que faisons-nous ? Nous établissons un dialogue avec le conseil de la GNSO. Jusqu'à quel point le Conseil d'Administration peut justifier sa décision de rendre le résultat de travail communautaire ou d'un processus d'élaboration de politique à la communauté dans le cadre de cet intérêt public mondial ?

Deuxièmement, à mon avis, ceci n'est pas inclus dans le cadre de manière aussi explicite et je parle de ce qu'a dit Velimira. C'est une question à laquelle je consacre ma réflexion depuis un certain temps et cela m'inquiète vraiment. Je crois que c'est important. En dernier recours, si nous regardons les actes constitutifs ou les statuts, nous verrons que l'intérêt public mondial est ce que la communauté aura déterminé opportunément dans un processus inclusif multipartite et du bas vers le haut. Si nous regardons le cadre de l'intérêt public mondial, nous voyons qu'il y a des outils manquants ou des

indicateurs permettant d'évaluer si l'on répond à ces critères-là d'être inclusif, multisectoriel et avoir une approche ascendante.

Donc ma question est la suivante : est-ce que ceci est implicite en quelque sorte dans le cadre de l'intérêt public mondial ou bien devons-nous supposer ou comprendre que comme cela vient de la communauté, par exemple une recommandation d'un PDP de la GNSO, nous tenons pour acquis que le processus a été inclusif, ascendant et multipartite ? Ou bien le Conseil d'Administration a-t-il vraiment des critères concrets d'évaluation ?

Je vous remercie de votre attention.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge, merci d'avoir été le premier à participer à cet échange d'idées.

Je vois que Susan, représentante des États-Unis, a demandé la parole.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente. Je ne sais pas si Avri ou Jorge peuvent répondre à ces deux questions qui sont vraiment très pertinentes. En plus, j'ai des questions à poser sur le cadre en soi pour mieux comprendre ce dont il s'agit. Je ne sais pas si Avri ou Jorge voudrait répondre en premier lieu.

AVRI DORIA : Ce sera un vrai plaisir pour moi de répondre. Ou vous pouvez réunir plusieurs questions et j'y répondrai lorsque vous le voudrez. Je serai là à votre disposition pour vous répondre.

ÉTATS-UNIS : Comme j'ai les idées encore présentes à l'esprit, je vais poser mes questions.

Hier soir, je lisais ce cadre concernant l'intérêt public mondial et je voudrais que vous m'aidiez à comprendre ou que vous me corrigiez si je n'ai pas bien compris, que vous m'aidiez à mieux comprendre ceci.

En soi, le cadre comprend 15 questions différentes qui seraient la base sur laquelle le Conseil d'Administration déterminera si une recommandation répond à l'intérêt public mondial et cela, si cette recommandation devait être évaluée dans ce cadre-là. Il y a donc ces 15 questions. Nous les voyons progressivement. Il y a apparemment une série de sous-questions à l'intérieur de chacune de ces questions, ce qui indique qu'il faut faire une analyse très exhaustive.

Certaines questions posées par d'autres collègues ont trait par exemple au fait de savoir si le GAC adopte ce cadre pour ses propres processus, si cela devrait être obligatoire, etc. Je ne crois pas que nous soyons prêts à ce jour pour répondre à certaines de ces questions. Je crois qu'il faudrait un débat plus approfondi.

Voici donc ma description de ce cadre. Je voudrais savoir si elle est correcte. Et dans ce cas, je voudrais obtenir davantage d'informations à propos de mes questions. Étant donné le temps disponible, je vais

m'arrêter ici pour que d'autres collègues puissent à leur tour intervenir et pour qu'Avri réponde aux questions de Jorge.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan. Je ne crois pas que nous essayons d'obtenir des réponses immédiates. Je crois que mes collègues peuvent me corriger, mais c'est la première fois que nous abordons cette question. Je crois qu'on ne fait que commencer à cet égard.

VELIMIRA GRAU : Merci Manal. Merci Susan et Jorge de vos questions si intéressantes.

Avri est ici pour nous aider à comprendre la question et sur la base de l'échange d'idées. Nous pourrions lui donner quelques instants pour qu'elle réponde à certaines des questions qui ont déjà été posées ou bien pour qu'elle corrige des malentendus ou des interprétations erronées à propos de ce que peut-être nous n'avons pas très bien compris. Sans doute, il serait utile d'échanger des idées entre nous dans une première étape pour qu'Avri comprenne pleinement quels sont les points sur lesquels il nous faut des précisions et pour que nous soyons mieux préparés pour la plénière.

Maintenant, la question de Nigel.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira.

Nigel, allez-y, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup. Bon après-midi. Je serai bref.

Je suis tout à fait d'accord avec vous du fait que nous échangeons des idées au lieu d'arriver au fond de la question. Bien entendu, la séance que nous aurons prochainement nous donnera un grand nombre d'information. Merci à Avri et à Velimira, je suis très reconnaissant d'être ici présent pour aborder cette question si importante. Et je tiens à remercier également le Conseil d'Administration d'avoir mis en place une expérience pilote de ce cadre. Ce serait vraiment intéressant qu'Avri nous raconte si c'est difficile ou simple pour le Conseil d'Administration d'avoir mis en place ce cadre dans ce cas.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Votre question est très appropriée.

Je vois que Susan veut prendre la parole et par la suite, on va passer la parole à Avri pour qu'elle réponde aux commentaires et aux questions qui ont été posées jusqu'à maintenant.

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente. Je voudrais poser une question spécifiquement adressée à Avri.

Il semblerait que la septième question de ce cadre encourage le Conseil d'Administration à considérer si le sujet abordé appartient à la mission de l'ICANN. Il semblerait qu'il s'agit d'un précurseur avant d'utiliser ce cadre. Il faut tout d'abord respecter un niveau minimal, un seuil pour pouvoir utiliser cet outil pour voir si la question prise en considération se trouve dans la mission de l'ICANN. Ils pourraient peut-être aborder la question dans leurs commentaires conjoints.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan.

Avri, je vous demande d'être patiente avec nous et par la suite, je vais vous passer la parole.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup Manal. Je suis heureuse d'être ici avec tous les collègues. Je serai brève parce que Velimira a déjà expliqué les points importants.

Je vais me faire l'écho de ce que Jorge vient de dire et d'après ce que j'ai compris des commentaires de Susan et de Nigel, nous avons besoin de davantage de temps pour évaluer cet outil qui n'est pas bien ou mal en lui-même. L'idée est d'avoir un outil utile pour le Conseil d'Administration et pour d'autres groupes, notamment le GAC, pour évaluer l'intérêt public mondial. L'idée est très bonne. Il ne faut pas

nécessairement recourir à des définitions abstraites de l'intérêt public mondial. Si nous appliquons cet outil au cas par cas dans des catégories définies, dans ce cas, nous n'avons même pas besoin d'une définition parce que ce dont nous avons besoin est d'un contexte. En définitive, c'est bien d'avoir cet outil. La question principale est de savoir comment on va l'utiliser.

Premièrement, nous devons voir les résultats de l'ODA du SSAC de l'expérience pilote qui a été une très bonne initiative. Il est important d'utiliser ce cadre au cours de l'élaboration des recommandations de sorte à ce que l'intérêt public mondial soit incorporé dès le début, dès la création des recommandations.

Et pour ce qui est du deuxième point qui a été présenté, il faut voir si on tient compte de l'intérêt public mondial ou non. Cela est important. Je crois que nous au sein du GAC, nous sommes spécialement intéressés par l'intérêt public mondial, c'est-à-dire qu'il faut en tenir compte. Cette expérience pilote du SSAC est très intéressante comme test initial parce que là, on a tous les PDP correspondants. Le GAC a participé très activement, il a manifesté ses points de vue. Dans certains cas, il y a eu des rapports ou des positions de la minorité.

Alors si nos représentants considèrent qu'il y a une manière de soutenir l'intérêt public mondial, il faut justement intervenir lorsqu'il y a des inquiétudes à cet égard.

Je crois que ce qui est le plus important pour Velimira aujourd'hui dans la séance plénière, c'est la partie de l'inclusion afin de nous

assurer que le traitement de l'intérêt public mondial soit vraiment inclusif dans la communauté de l'ICANN.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci. Nous prenons note de votre intervention.

Nigel, voulez-vous reprendre la parole ?

ROYAUME-UNI : Désolée, c'était une ancienne main.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Velimira, je ne sais pas si vous demandez encore une fois la parole ?

VELIMIRA GRAU : Oui, merci Manal. Je sais qu'on n'a pas trop de temps. Je vais essayer d'être brève, mais je veux signaler quelques points comme suggestions pour en tenir compte dans d'autres discussions ici au sein du GAC.

Je voudrais ajouter certains points à ce que mes collègues [inaudible], Nigel et Jorge ont mentionné. Notamment, la manière dont j'essaie de comprendre l'outil, c'est que pour le moment, cet outil est utilisé comme un outil de surveillance pour que le Conseil d'Administration puisse évaluer si une recommandation, un commentaire public ou une décision se trouve dans une catégorie déterminée dans le cadre et que

ceci soit analysé à partir de ce point de vue. L'outil peut être important pour le Conseil d'Administration.

Je crois que vu la catégorisation, ceci est un outil important pour voir l'intérêt public. Il faut aussi l'utiliser au sein du GAC lorsque nous préparons notre avis par exemple ou lorsqu'on réfléchit à une recommandation de politique, parce que cela serait utile pour que nous puissions comprendre ou voir la manière d'entrer en rapport avec ce cadre et surtout avec le processus ascendant de prise de décision, parce qu'il y a d'autres groupes qui le font aussi.

Je crois qu'il faut aussi mettre en rapport la question de savoir quel est le bon moment pour appliquer cet outil. Je veux mettre l'accent sur le fait que je suis d'accord avec l'une des trouvailles mentionnées par [inaudible] aussi, à savoir que cette considération de l'intérêt public mondial doit se faire au moment de l'élaboration de politiques et prévoit à partir de là s'il y a d'autres points importants, à savoir les délibérations de la GNSO, savoir si la question a été abordée de manière efficace. Le GPI doit être évalué de manière adéquate et non seulement débattu, mais aussi pris en compte par le conseil de la GNSO lorsqu'on fait des recommandations.

Je vais m'arrêter là, merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira.

Avri, je vous passe la parole.

AVRI DORIA :

Trois minutes pour répondre à tout cela, c'est vraiment un enjeu. Mais vous allez m'entendre parler de la question plus tard.

En ce moment, ce n'est pas quelque chose d'obligatoire parce que chacune des organisations de soutien et des comités consultatifs ont leur propre façon de travailler, ont leur propre manière de prendre en compte certaines choses.

Quant à l'utilisation, l'idée générale de la première hypothèse est que le processus du PDP se trouve au premier niveau et doit chercher l'inclusion. Lorsque le Conseil analyse les recommandations, il analyse les délibérations, les commentaires qui ont été reçus, les questions qui ont été posées, comment cela a été abordé, comment on a débattu de la question, quelles sont les positions prises en compte, etc.

Pour ce qui est du PDP, tout cela est déjà fait. Il y a peut-être un peu plus de profondeur et on peut dire : « Ceci est une question d'intérêt public mondial ». Mais ce que nous faisons, c'est nous poser la question de savoir si ce serait utile d'utiliser certaines de ces catégories, certaines de ces questions. Les questions elles-mêmes ne sont que des citations de nos documents. Ce sont des citations de l'acte constitutif, des statuts constitutifs. Et ce faisant, il n'y a pas eu de création de nouveau processus, de nouvelles questions. Le personnel de l'ICANN avec lequel on travaille a analysé quelles sont les déclarations des statuts qui parlent de l'intérêt public mondial.

Une question que nous avons : est-ce qu'il manque quelque chose ? Est-ce qu'on applique cela dans la bonne catégorie ou pas ? Voilà donc les questions. En tant que professionnelle de l'informatique depuis longtemps, voilà ce qui peut être heuristique. Ce n'est pas une procédure de décision que l'on doit suivre pas à pas. Il faut analyser les questions, il faut voir quelles questions se rapportent à telle autre question ; c'est ce qui est important pendant l'usage. Si dans le processus d'élaboration d'un PDP ou de rédaction d'un commentaire ou de présenter un avis les gens peuvent aborder ce thème en ces termes là, c'est peut-être bon de dire : « Voilà un thème pour l'intérêt public mondial dont on a parlé spécifiquement dans le PDP qui a été abordé de telle sorte et qui a été résolu ou pas. » Voilà donc les points que le Conseil d'Administration analyse lorsqu'il a à déterminer si une recommandation sera approuvée ou pas. Et cela se rapporte aux recommandations de la GNSO, de la ccNSO, l'analyse des questions de ce point de vue.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions qu'on m'avait posées.

La question sur ce qui arrive si le Conseil d'Administration décide que ce n'est pas le cas, cela, je ne peux pas y répondre. Si on analyse ce qui s'est passé, parfois le Conseil d'Administration pose des questions ou rejette des points que je ne peux pas prévoir. Mais ce qu'il faudra pour se servir de ce cadre, c'est que s'il y avait une inquiétude pour l'intérêt public mondial, il faudrait peut-être utiliser un langage déterminé pour en parler et pour dire les raisons pour ou contre une décision.

Mais moi, je ne peux pas recommander, je ne peux pas dire ce qui va se passer dans une circonstance particulière.

Ce que je peux dire, c'est que le SSAD... J'ai dépassé le temps qui m'a été attribué. Le SSAD 1 en est à la première partie du processus. Il nous manque encore la partie du Conseil d'Administration. Avec le SSAD, nous allons voir ce qui a donné de bons résultats, ce qui n'a pas donné de bons résultats, ce que nous pouvons améliorer pour l'avenir. Et nous espérons pouvoir faire des expérimentations. Je ne peux pas encore dire si l'utilisation de cet outil est facile ou complexe. Après l'ICANN73, nous verrons ce que nous aurons à dire.

Je vous demande de m'excuser si je n'ai pas répondu à certaines questions. J'ai essayé de répondre à toutes les questions pendant cette dernière intervention. Merci de m'avoir écoutée.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Avri.

Je crois qu'il y a des questions qui n'ont pas eu de réponse, bien sûr, mais il y a une autre occasion de le faire, à savoir pendant la séance plénière de la communauté qui aura lieu après cette réunion. Donc je demande à toutes les personnes intéressées de participer à cette réunion. Encore une fois, Avri, nous vous remercions d'avoir été parmi nous. Merci Velimira, merci Jorge, merci Nigel et merci à vous tous qui avez participé. Merci beaucoup.

Les responsables de cette question savent qu'il s'agit d'un sujet important pour le GAC et que nous avons besoin de travailler sur cela

pour voir s'il peut nous servir ou pas. Nous devons parler aussi des TLD génériques fermés qui servent aussi l'intérêt public mondial ; ce serait peut-être un bon sujet pour commencer à utiliser ce cadre.

Nous avons déjà dépassé de cinq minutes le temps attribué. Nous allons finir les délibérations sur le cadre d'intérêt public mondial pour le moment, mais nous demandons aux membres du GAC de rester dans la salle parce que maintenant, nous allons parler de la préparation pour notre réunion avec le Conseil d'Administration. Nous remercions le personnel de soutien de bien vouloir nous dire quand on peut commencer cela.

GULTEN TEPE : Oui.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]